



Madame la Directrice générale,

A l'issue du mouvement du **6 mars** à la direction générale, vous aviez indiqué aux personnels oralement puis, par courriel, le lendemain, que : « *[vous engageriez] rapidement, avec [leurs] représentants syndicaux, un cycle de concertation pour identifier des marges de progression et de simplification dans l'organisation de notre travail au quotidien avec pour objectif d'aboutir à des mesures concrètes à court terme* ».

Plus de deux mois après cet engagement, nous ne pouvons que déplorer votre silence et celui de vos collaborateurs.

Par ailleurs, vous n'avez pas été sans constater le taux élevé de grévistes à la direction générale lors du mouvement national du **20 mars** qui atteste, notamment dans certains bureaux, d'une inquiétude et d'un mal-être qu'il serait coupable de ne pas prendre en compte.

Les personnels, récemment rassemblés à l'occasion d'une réunion mensuelle d'information syndicale (RMIS), ont été étonnés – voire choqués - de votre absence de réaction et du non-respect des engagements pris devant eux. Certains des taux de grévistes constatés le 20 mars auraient dû conduire les responsables des ressources humaines à convoquer sans délai les chefs des bureaux concernés pour entendre leurs explications et dégager les leçons d'une mobilisation sans précédent connu à la direction générale.

En effet, les sujets ne manquent pas et les témoignages en nombre croissant qui nous sont adressés devraient vous conduire à vous impliquer davantage dans le quotidien des personnels directement à votre service.

Aussi, l'intersyndicale de la direction générale souhaite vous rencontrer rapidement afin d'entendre ce que vous avez à proposer aux personnels – puisque l'on peut estimer que le temps écoulé a permis à vos collaborateurs de vous faire des « propositions concrètes » - et que vous puissiez également répondre de façon précise aux questions des personnels que nous représentons.

C'est la raison pour laquelle nous vous soumettons plusieurs dates de rencontre afin d'enclencher le « cycle » que vous avez annoncé et de rendre compte régulièrement à nos mandants de l'évolution de cette démarche.

Dates proposées : 28 mai et 3 juin.

Nous vous rappelons également que nous avons récemment adressé au Secrétaire général de Bercy un courrier (17 avril 2014) destiné à brosser un tableau d'ensemble des problématiques de gestion des personnels à la direction générale et que nous signalons très régulièrement à la sous-direction A des situations individuelles ou collectives qui nous paraissent devoir être portées à la connaissance de vos services.

Au moment où les ministres eux-mêmes ont clairement indiqué que le ministère devait travailler activement aux questions de santé et sécurité au travail – dont les risques psycho-sociaux sont un des aspects essentiels -, il nous paraîtrait surprenant que vous ne vous engagiez pas résolument dans cette démarche pour les services directement placés sous votre autorité.

Plutôt que d'un dialogue institutionnel classique (comité technique, COPIL) dont l'expérience des dernières années nous a démontré la pauvreté, des rencontres plus informelles sur un ordre du jour partagé assorties d'un relevé de décisions nous paraissent être le format le plus adapté.

Dans l'attente de votre prompt réponse, nous vous prions d'agréer, Madame, la directrice générale, l'expression de notre parfaite considération.

L'intersyndicale à la direction générale

Copie remise à :

- Monsieur le sous-directeur, chef de la sous-direction A,*
- Madame l'administratrice civile, chef du bureau A1.*